

ACCIDENT

survenu à l'ULM identifié 52-CW

Événement :	collision avec une ligne électrique en épandage aérien.
Cause identifiée :	surveillance insuffisante de l'environnement.
Cause probable :	altération de la vigilance due à la connaissance du site et à la fatigue.

Conséquences et dommages : pilote décédé, aéronef détruit.

Aéronef : ULM Humbert "La Moto-du-Ciel", moteur Rotax 912.

Date et heure : jeudi 13 mai 2004 à 10 h 18.

Exploitant : société de travail aérien.

Lieu : Boulot (70).

Nature du vol : épandage aérien.

Personnes à bord : pilote.

Titres et expérience : pilote, 41 ans, UL de 1992, 3 500 heures de vol, toutes sur type, 100 dans les trois mois précédents.

Conditions météorologiques : évaluées sur le site de l'accident : vent 310° / 06 à 10 kt, visibilité 8 km, OVC à 3 000 pieds, température 10 °C, QNH 1016 hPa.

Circonstances

Le pilote, propriétaire de l'entreprise de travail aérien, décolle de Pressigny (52) afin de traiter un champ de colza situé à une cinquantaine de kilomètres. Vers dix heures, avant de débiter l'épandage, il avitaille en carburant et en produit phytosanitaire près d'un village distant de trois kilomètres de la parcelle à traiter.

Un témoin au sol, propriétaire du champ, explique qu'il voit le pilote effectuer deux reconnaissances au-dessus de la parcelle puis débiter le traitement. Lors de la ressource, après le premier passage à basse hauteur au cap 050°, la roue avant et l'aile de l'ULM heurtent une ligne électrique de moyenne tension haute d'une dizaine de mètres perpendiculaire à l'axe d'épandage et située en bordure du champ traité. L'aéronef déséquilibré prend une assiette à piquer puis s'écrase sur le dos dans un champ à une soixantaine de mètres de la ligne électrique.

L'examen de l'épave n'a montré aucun dysfonctionnement antérieur à la collision. La ligne électrique est facilement identifiable.

Le témoin ajoute que le pilote traitait la parcelle depuis sept ans et connaissait la présence de la ligne électrique.

Le pilote avait dormi deux heures la nuit précédente. Avant son décollage, il avait fait part de ses doutes sur le résultat de l'épandage compte tenu de la force du vent. Il avait différé ce travail prévu depuis quinze jours en raison des conditions météorologiques.

Le pilote avait travaillé d'une façon ininterrompue pendant les quinze derniers jours.